

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Date convocation : 2 septembre 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le sept septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Compte tenu de l'État d'urgence sanitaire, la séance s'est tenue à huis clos.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Jean-Pierre BARON et Guy DUFOSSÉ et MMES. Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET et Catherine TAVARES.

Absents excusés : M. Rachid KALAI qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX, M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Claude DUPRONT.

Absent : M. Marcel HECQUET.

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait signer le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2021.

1- LES ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL

La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations pour les collectivités, il est donc nécessaire d'adhérer à une assurance statutaire. Cela permet de supporter le coût en cas d'accident de travail, de maladie, de maternité/paternité ou de décès.

La commune avait déjà signé le précédent contrat avec le CDG60. Il s'est terminé le 30 juin 2021.

Le CDG60 a donc fait les démarches de marché public et nous propose d'adhérer de nouveau à l'assurance statutaire à partir du 1^{er} juillet 2021 (rétroactif au 01/07) pour une durée de 4 ans et 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2026.

La compagnie retenue est SHAM par l'intermédiaire de Sofaxis.

L'augmentation du taux pour les agents titulaires est due à une meilleure couverture que celle auparavant. Par exemple, avec l'ancien contrat, la commune était remboursée à partir du 31^{ème} jour d'arrêt alors qu'avec le nouveau contrat c'est à partir du 11^{ème} jour.

	Ancien taux	Nouveau taux
Agent titulaire	5.90% soit 1 150€ pour 2020	7.99% soit environ 1 557€
Agent Contractuel	1.75% soit 625€ pour 2020	1.40% soit environ 500€
+ frais de gestion au CDG60	0.26% de la masse salariale, soit environ 150€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix,
DÉCIDE d'adhérer à l'offre d'assurance statutaire proposée par le Centre de Gestion de l'Oise.

2- LE PROJET NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Le projet pour un socle numérique vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Ce projet est porté par la DCSI de l'ARC.

Le projet proposé est de fournir les 2 classes de notre école avec chacune :

- Un vidéo projecteur avec son tableau blanc triptyque
- 1 paire d'enceintes
- 1 ordinateur portable
- Le câblage électrique
- La pose et la formation des maîtresses

Nombre de classes concernées	Montant total du projet	Montant de la subvention
2	7 400€	4 900€
Reste à charge de la commune		2 500€

L'investissement est prévu au budget 2022.

Ces installations s'inscrivent dans le cadre du projet de relance économique 2021-2022 lancé par l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Éducation Nationale.

3- INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a le regret d'informer le Conseil Municipal du décès de Monsieur Cels Jean MICHNIEWICZ. Une cérémonie aura lieu le jeudi 9 septembre à 14h00 à l'Église communale.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la remise des clés du lotissement rue du Tilloloy se fera les 21 et 22 septembre 2021.
- Dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, l'Éducation Nationale prévoit d'initier les enfants du CP au CM2 à l'équitation en finançant 7 séances au centre équestre de Compiègne. La directrice de l'école a donc demandé à la commune de prendre en charge le transport en bus des enfants. Le Conseil Municipal a accepté de payer ce déplacement pour emmener les enfants au centre équestre.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement du bâtiment mairie-école sont terminés.
- Monsieur le Maire et les Adjoints précisent, qu'une fois encore, il y a eu des dégradations dans la commune, notamment dans l'aire jeux qui a été fermée quelques jours. Ces incivilités et dégradations persistent depuis plusieurs semaines. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Claude DUPRONT

